



SEPTIEME ANNEE - N° 6

DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Socialiste Quotidien

DIMANCHE 6 JANVIER 1901

ABONNEMENTS
Nord et Départements limitrophes...
Autres Départements...

5 fr. 50
9 fr.
18 fr.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal à
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

LES Docteurs de l'absurde

Dans un excellent article de la Revue des Revues du 1er janvier, Henry Berenger se plaint de ce que nous lions les nationalistes faire des théories sur le mal qu'ils essaient de communiquer au pays. Il a raison. Nous traitons le nationalisme par le mépris, le considérant comme une folle passagère; dédaigneuse de discuter son absurdité; nous laissons les professeurs et les docteurs de l'absurde faire leur propagande.

Nous comptons trop sur le bon sens du public. Et tandis que nous comptons sur lui, les Maurice Barès et les Drumont, les Bruniers et les Maurras, les Vauglois et les Jules Lemaitre affirment sans contradiction, des monstruosité qu'il, peu à peu, agissent sur les cerveaux et les déforment.

Le malade de loin et le premier symptôme alarmant en fut manifesté il y a environ dix-huit mois, lors de la découverte des faux communs par le colonel Henry.

On se rappelle que ce fut un moment de stupeur dans le camp clérico-césarien. Les plus acharnés se résignèrent au coup à la révision du procès de Dreyfus.

Qu'est-ce donc qui leur rendit leur âme, les décida à renouer leurs machinations et à faire sur les Châmaures une telle pression anti-révisionniste que la loi de dessaisissement put être votée?

Simple comme un article de M. Charles Maurras, l'écrivain monarchiste bien connu, déclara que le faux Henry avait été commis dans un intérêt patriotique, était non un crime, mais un acte d'héroïsme et qu'un lieu de le retenir, il fallit le glorifier.

Cela sembla si impudemment absurde, tellement au-dessous du bon sens, que le républicain ne descendit à discuter cette thèse de l'audacieux écrivain.

Nous comptons sur le bon sens public pour en faire justice, nous nous reposons donc sur ce cliché verbal et moral.

tes de la coalition. Ceux d'entre eux qui n'étaient ni cléricaux ni monarchistes étaient de ces boulevardiers sans principes, sceptiques jusqu'aux moelles. Ce fut pour eux une aubaine. On leur offrait un beau paradoxe à mettre en bonne ou mauvaise pose, selon leur talent, respectif. Ils n'y manquèrent pas et identifièrent ce fait dans la presse un bruit timide approuvé par M. Maurras, avec quelques restrictions, puis le bruit alla crescendo jusqu'au vacarme d'une apothéose offerte au faux patriotisme sous les espèces d'une souscription publique où les pères brutes à face humaine donnèrent libre carrière à la manifestation de leurs instincts de bestialité carnassière.

La porte était ouverte, des sophistes qui, jusqu'à présent, avaient fait métier lucratif de ne croire à rien, entrèrent dans la mentalité française comme des ânes dans un moulin. Et on les entendit affirmer la face française, l'âme de la patrie française, glorieux dragons nés et la Saint-Barthélemy comme des actes nécessaires à l'unité française. Et nous restions, sinon muets, du moins ridicules devant ces ex-rigolos, innés et pensés et en prédateurs. Ce fut notre faute, notre très grande faute.

Pour leur part, les écrivains socialistes s'échappèrent à ce reproche, et j'aurais aimé que M. Henry se résignât à cette constatation. Si nous avons raisonné les absurdités criminelles du nationalisme et les lecteurs de ce journal savent si le mensonge fait faux, c'est que nous connaissons la puissance de la presse imprimée sur des travailleurs tenus tout le jour à un dur labeur et forcément désemparés de critiques vis-à-vis du journalisme cent fois répété dans les journaux de la secte.

Nous savions, nous, que ces abominations faisaient leurs ravages dans la classe ouvrière parce que, jusqu'à présent, les journaux socialistes n'avaient pas assez appliqué à lui apprendre à discerner une idée juste d'une idée fautive. C'est pour cela que nous ne méprisons pas la stupidité doctrinale du nationalisme et que nous discutons de l'histoire à pied. C'est également pour cela qu'à Paris et dans les départements nous adhérons de tout notre cœur à la fondation des universités populaires et que nous faisons appel à ceux qui savent et des littérateurs pour semer à pleines mains la clarté dans le cerveau populaire.

Commissions amies, cette œuvre salutaire d'éducation publique, et les socialistes des paladins travestis en docteurs, n'aurez plus de prise sur le peuple. Au lieu de les écouter bouche bée, ils lui diront au nez, s'ils précèdent l'absurde, et les reconduiront avec des pommes cuites, s'ils précèdent le crime.

Eugène FOURNIÈRE
député de l'Aisne

Echos et Nouvelles

Aurons-nous, ou bien n'aurons-nous pas des pièces de 5 fr. à la Semeuse?

Le général Ruy avait exécuté son œuvre par des pièces de 5 fr. justement. Mais le type partit pour la première fois sans avoir pu sous la coupe de la pièce de cinquante centimes, puis sous celle de la pièce d'un franc.

On ne peut, en effet, mettre de pièces de 5 fr. en circulation sans avoir l'autorisation des pays ayant signé la convention monétaire.

Reste la combinaison que propose M. Ruy, et qui consisterait à retirer partie des pièces de 5 fr. et à les remplacer par des pièces de 1 franc, ce qui causerait des dommages pour le type de la Semeuse. Il faut pour cela, en causer aux pays de l'Union monétaire, et peut-être va-t-on s'y résoudre.

NOUVELLES A LA MAIN

Taupin, en souhaitant à ses amis une bonne année, a l'habitude d'ajouter: «suivie de beaucoup d'autres».

Un jeune homme X... il se souvient que celui-ci va se marier. Il modifie donc sa formule: «suivie de beaucoup d'autres».

Un jeune homme X... il se souvient que celui-ci va se marier. Il modifie donc sa formule: «suivie de beaucoup d'autres».

Un jeune homme X... il se souvient que celui-ci va se marier. Il modifie donc sa formule: «suivie de beaucoup d'autres».

Tribune socialiste

COMITÉ GÉNÉRAL DU PARTI

Voici les articles du projet d'organisation du parti qui ont été adoptés à ce jour par la majorité du Comité général. Ils ont été soumis au Comité général de la Seine. Quand le travail du Comité général sera terminé, l'exposé des motifs sera publié. Il contiendra les réserves faites sur divers points par la minorité.

TEXTE DU PROJET D'UNIFICATION

SECTION I
LES PRINCIPES DU PARTI. — CONDITIONS D'ADMISSION DES GROUPES.
Article premier. — Le parti socialiste français est fondé sur les principes suivants: 1. L'unité internationale des travailleurs; 2. L'abolition de la propriété privée; 3. L'abolition de la classe; 4. La conquête du pouvoir; 5. La socialisation des moyens de production et de répartition; 6. C'est-à-dire de transformation de la société capitaliste en une société collectiviste ou communiste.

SECTION II
LES UNIONS DE GROUPES, LES SECTIONS ET LES FÉDÉRATIONS.
Article 2. — Les groupes d'une circonscription législative forment une section unique. Ils peuvent signer les candidats et nommer un comité de section.

SECTION III
LE CONGRÈS NATIONAL
Article 13. — La direction générale du parti appartient au parti lui-même, c'est-à-dire au congrès national, qui se réunit chaque année.

SECTION IV
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Article 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION V
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Article 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION VI
DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES
Article 29. — Le congrès prochain sera constitué sur les mêmes bases que les deux derniers congrès.

SECTION VII
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Article 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION VIII
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Article 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION IX
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Article 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION X
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Article 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION XI
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Article 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

Art. 16. — Le congrès nomme les délégués au secrétariat international.
Art. 17. — Le congrès fixe chaque année la convention qui doit être attribuée à l'organisme central du parti.
Art. 18. — Le parti de chaque fédération est proportionnel au nombre de ses délégués au congrès.

SECTION IV
LE COMITÉ GÉNÉRAL
Art. 19. — Les délégués du Comité général sont élus par les fédérations.
Art. 20. — Le Comité général se réunit au moins une fois tous les trois mois en séance ordinaire.

SECTION V
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Art. 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION VI
DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES
Art. 29. — Le congrès prochain sera constitué sur les mêmes bases que les deux derniers congrès.

SECTION VII
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Art. 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION VIII
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Art. 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION IX
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Art. 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION X
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Art. 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION XI
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Art. 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION XII
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Art. 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION XIII
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Art. 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION XIV
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Art. 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

SECTION XV
LE GROUPE PARLEMENTAIRE
Art. 25. — Les députés socialistes forment à la Chambre un groupe parlementaire unique. Ce groupe est dirigé par un secrétaire et un trésorier.

Les réserves
Voici les réserves formulées par les délégués de l'A. C., du P. S. R. et de la Fédération du Doubs, du Haut-Rhin et de la Fédération centrale du Nord, le mercredi 2 janvier.

Considérant la nécessité pour les éléments socialistes révolutionnaires de trouver au sein du parti unifié les conditions nécessaires à leur existence et à leur propagande;

Considérant que le projet du C. G. ne comporte pas ces garanties indispensables;

Les délégués de l'Alliance communiste, du Parti socialiste révolutionnaire et de la Fédération du Doubs, du Haut-Rhin et de la Haute-Saône ne signent le présent projet que sous bénéfice de réserves formelles sur tous les points où le projet est en désaccord avec le projet commun élaboré par l'A. C., le P. S. R., le P. S. F. et la Fédération du Doubs, du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, notamment en ce qui touche l'obligation pour les élus parlementaires de renoncer au mandat.

Considérant que le projet du C. G. ne comporte pas ces garanties indispensables;

Les délégués de l'A. C., du P. S. R. et de la Fédération du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, font également toutes leurs réserves touchant: 1. Le mode de convocation du prochain congrès qui tend par la multiplication des délégués, à rendre impossible tout débat sérieux et approfondi; 2. Le mode de vote qui ne peut se tenir à Paris qu'en violation du statut constitutionnel du parti.

Les délégués de l'A. C., du P. S. R. et de la Fédération du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, ne signent le présent projet que sous bénéfice de réserves formelles sur tous les points où le projet est en désaccord avec le projet commun élaboré par l'A. C., le P. S. R., le P. S. F. et la Fédération du Doubs, du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, notamment en ce qui touche l'obligation pour les élus parlementaires de renoncer au mandat.

Considérant que le projet du C. G. ne comporte pas ces garanties indispensables;

Les délégués de l'A. C., du P. S. R. et de la Fédération du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, font également toutes leurs réserves touchant: 1. Le mode de convocation du prochain congrès qui tend par la multiplication des délégués, à rendre impossible tout débat sérieux et approfondi; 2. Le mode de vote qui ne peut se tenir à Paris qu'en violation du statut constitutionnel du parti.

Considérant que le projet du C. G. ne comporte pas ces garanties indispensables;

Les délégués de l'A. C., du P. S. R. et de la Fédération du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, font également toutes leurs réserves touchant: 1. Le mode de convocation du prochain congrès qui tend par la multiplication des délégués, à rendre impossible tout débat sérieux et approfondi; 2. Le mode de vote qui ne peut se tenir à Paris qu'en violation du statut constitutionnel du parti.

Considérant que le projet du C. G. ne comporte pas ces garanties indispensables;

Les délégués de l'A. C., du P. S. R. et de la Fédération du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, font également toutes leurs réserves touchant: 1. Le mode de convocation du prochain congrès qui tend par la multiplication des délégués, à rendre impossible tout débat sérieux et approfondi; 2. Le mode de vote qui ne peut se tenir à Paris qu'en violation du statut constitutionnel du parti.

s'ajouter à celui acquis depuis le 1er juillet 1899, rétro à la date de fabrication payée par la brasserie, de 2 fr. 40 par bouteille de bière pesant 4 degrés; — 2 fr. 40 dont les cabaretiers doivent bénéficier.

Considérant la nécessité pour les éléments socialistes révolutionnaires de trouver au sein du parti unifié les conditions nécessaires à leur existence et à leur propagande;

Considérant que le projet du C. G. ne comporte pas ces garanties indispensables;

Les délégués de l'A. C., du P. S. R. et de la Fédération du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, font également toutes leurs réserves touchant: 1. Le mode de convocation du prochain congrès qui tend par la multiplication des délégués, à rendre impossible tout débat sérieux et approfondi; 2. Le mode de vote qui ne peut se tenir à Paris qu'en violation du statut constitutionnel du parti.

Considérant que le projet du C. G. ne comporte pas ces garanties indispensables;

Les délégués de l'A. C., du P. S. R. et de la Fédération du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, font également toutes leurs réserves touchant: 1. Le mode de convocation du prochain congrès qui tend par la multiplication des délégués, à rendre impossible tout débat sérieux et approfondi; 2. Le mode de vote qui ne peut se tenir à Paris qu'en violation du statut constitutionnel du parti.

Considérant que le projet du C. G. ne comporte pas ces garanties indispensables;

Les délégués de l'A. C., du P. S. R. et de la Fédération du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, font également toutes leurs réserves touchant: 1. Le mode de convocation du prochain congrès qui tend par la multiplication des délégués, à rendre impossible tout débat sérieux et approfondi; 2. Le mode de vote qui ne peut se tenir à Paris qu'en violation du statut constitutionnel du parti.

Considérant que le projet du C. G. ne comporte pas ces garanties indispensables;

Les délégués de l'A. C., du P. S. R. et de la Fédération du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, font également toutes leurs réserves touchant: 1. Le mode de convocation du prochain congrès qui tend par la multiplication des délégués, à rendre impossible tout débat sérieux et approfondi; 2. Le mode de vote qui ne peut se tenir à Paris qu'en violation du statut constitutionnel du parti.

Considérant que le projet du C. G. ne comporte pas ces garanties indispensables;

Les délégués de l'A. C., du P. S. R. et de la Fédération du Haut-Rhin et de la Haute-Saône, font également toutes leurs réserves touchant: 1. Le mode de convocation du prochain congrès qui tend par la multiplication des délégués, à rendre impossible tout débat sérieux et approfondi; 2. Le mode de vote qui ne peut se tenir à Paris qu'en violation du statut constitutionnel du parti.

Considérant que le projet du C. G. ne comporte pas ces garanties indispensables;

FEUILLETON DU 6 JANVIER. — 60

GERMINAL

PAR Emile ZOLA

CINQUIÈME PARTIE

L'idée de Deneulin était de voir ce que ce gaillard avait dans le ventre. Dès les premiers mots, il le sentit vaniteux, dévoré de jalousie. Alors, il le prit par la batterie, et se reprit les yeux sur son visage. Il le regarda d'un air de sorte son avenir. A l'entendre, il avait depuis longtemps jeté les yeux sur lui pour un avancement rapide; et il termina en offrant carrément de le nommer porion, plus tard. Chaval l'écoutait, silencieux, les poings d'abord serrés, puis peu à peu détendus. Tout un travail s'élevait au fond de son crâne. Il se sentait dans la grève, il n'y serait jamais que le lieutenant d'Estienne, tandis qu'une autre ambition s'élevait, celle de passer parmi les chefs. Une chaleur d'orgueil lui montait à la face et il grésait. Du reste, la bande de grévistes, qu'il attendait depuis le matin, ne viendrait pas à cette heure; quelque obstacle avait dû l'arrêter, des gendarmes peut-être. Il n'était que temps de se soumet-

tre. Mais il n'en refusait pas moins de la tête, il faisait l'homme incorruptible, à grandes tapes indignées sur son cœur. Enfin, sans parler au patron du rendez-vous donné par lui à ceux de Montsou, il se passa les camarades et de les décider à descendre.

disait-on, et quelle préférence énoncer un dévoué. Négrel rit. Les réserves, rien d'inquietant, des menaces de brailards comme toujours, mais pas un qui oserait jeter une pierre dans une vitre. Encore joyeux de son succès, Deneulin recontra la révolte réprimée de Jean-Bart. Maintenant, il se disait bien tranquille. Et, sur la route de Vandame, pendant que ces demoiselles montaient en voiture, sous s'égarèrent de cette journée superbe, sans deviner au loin dans la campagne, le long frémissement qui s'enfuit, le peuple en marche dont ils auraient entendu le galop, s'ils avaient collé l'oreille contre la terre.

les de la terre, où les herseuses se soulevaient d'abominations; si bien qu'elles n'avaient pas même eu le temps de remonter, et qu'aujourd'hui encore, elles flambaient au fond de cet enfer. Les roches calcinées, rouges comme le juraient voir des charbonniers, se couvraient d'une efflorescence d'ailan, comme d'une lèpre.

silencieux, avec des regards obliques, dévisageant ce luxe qui les forçait à se ranger. Leur nombre augmentait toujours, les chevaux duraient marquer au pas, sur le petit pont de la scarpée. Que se passait-il donc, pour que ce peuple fut ainsi par les chemins? Ces demoiselles s'effrayaient. Négrel commençait à flâner quelque bagarre, dans la campagne frémissante; et ce fut un soulagement, lorsqu'on arriva enfin à Marchiennes. Sous le soleil qui semblait les étouffer, les batteries des fours à coke et les tours des hauts fourneaux l'éclairaient de fumées, dont la suite éternelle pleuvait dans l'air.

hocher la tête, en hommes qui préféraient ne point causer de ces profondeurs de brasse ardente.

A mesure que les galeries s'enfonçaient vers le nord, elles se rapprochaient du Tartare, elles pénétraient dans l'incendie intérieur, qui, là-bas, calcinait les roches. Les tailles, au point où l'on en était arrivé, avaient une température moyenne de quarante-huit degrés. On s'y trouvait en plein ciel maudit, au milieu des flammes que les passants de la plaine voyaient par les fissures, crachant du sourire et des vapeurs abominables.

Catherine, qui avait déjà enlevé sa veste, hésita, puis dit également sa culotte; et, les bras nus, les cuisses nues, la chemise serrée aux hanches par une corde, comme une mouze, elle se remit à rouler.

— Tout de même, ça ira mieux, dit-elle à voix haute.

Dans son étouffement, il y avait une vague peur. Depuis cinq jours qu'ils travaillaient là, elle son s'ait aux contes dont on avait bercé son enfance, à ces herseuses du temps jadis qui brûlaient sous le Tartare, en punition de choses qu'on n'osait pas répéter. Sans doute, elle était trop grande maintenant pour croire de pareilles bêtises; mais, pourtant, qu'aurait-elle fait, si brusquement elle avait vu sortir du mur une fille rouge comme un poêle, avec des yeux pareils à des lions? Cette idée redoutait ses sœurs.

Au relais, à quatre-vingts mètres de la taille, une autre herseuse prit le berline et la roula à quatre-vingts mètres plus loin, jusqu'au pied du plan incliné, pour que le receveur l'expédition avec celles qui descendaient des voies d'en haut.